



SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT
DU SAGUENAY [ICSQ]

MA RÉALITÉ. NOTRE VOIX. MON SYNDICAT.

ICI
SES

T 418.549.8523 F 418.549.9966

✉ ses@lacsq.org

🌐 sessaguenay.net

📍 895, rue Bégin, Chicoutimi (Québec) G7H 4P1

14 octobre 2020 ▪ Vol. 49 # 5

MOT DU PRÉSIDENT



Bonjour tout le monde!

Hier, une étape de plus a été malheureusement franchie : nous sommes maintenant en zone orange. Les conséquences pour notre milieu sont encore limitées, mais si nous basculons en zone rouge, l'impact sera beaucoup plus important; que ce soit pour le port du couvre-visage ou pour l'enseignement à distance à 50 % pour les élèves en secondaire 4 et 5. La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE) doit nous faire

parvenir, cette semaine ou en début de semaine prochaine, un document analysant les problématiques liées à l'enseignement à distance. Nous vous tiendrons au courant. Sur le site Internet du SES, vous trouverez le dernier *Questions et réponses* du ministère traitant de différents problèmes liés à la situation actuelle. Pour l'instant, nous ne pouvons que répéter : protégez-vous et respectez les consignes.

Dans un tout autre ordre d'idées, vous verrez dans le ICI-SES, une présentation de trois de vos sept représentants sur le conseil d'administration (CA) du SES. Celle des autres membres suivra dans une prochaine parution. Cette dernière, à la suggestion du CA, vise à mieux vous les faire connaître. Depuis quelques temps, l'équipe du SES, autant les employés que les membres du CA, travaillent à revoir l'image et à la parfaire. De là le changement de logo et de visuel ainsi que de la nouvelle composition du CA. Christine Gilbert et Isabelle Langlois travaillent en collaboration avec Claude Bradet du Syndicat de l'enseignement De La Jonquière pour refaire les sites Internet de nos deux syndicats. Nous travaillons ensemble

pour peaufiner et faire connaître l'image de votre syndicat et ainsi vous représenter le mieux possible.



Jean-François Boivin, président

CONGÉ POUR OBLIGATIONS FAMILIALES

Voici ce que stipule l'article 5-14.07 de l'Entente nationale concernant les congés pour obligations familiales.

« ... une enseignante ou un enseignant peut s'absenter du travail, sans traitement, pendant dix (10) journées par année pour remplir des obligations reliées à la garde, à la santé ou à l'éducation de son enfant ou de l'enfant de sa conjointe ou de son conjoint, ou en raison de l'état de santé de sa conjointe ou son conjoint, de son père, de sa mère, d'un frère, d'une sœur ou de l'un de ses grands-parents.

Ce congé peut être fractionné en journées. Une journée peut aussi être fractionnée si la commission y consent.

L'enseignante ou l'enseignant doit aviser la commission de son absence dès que possible et prendre les moyens raisonnables pour limiter la prise et la durée du congé.

Les jours utilisés pour ces absences sont déduits de la banque annuelle des congés de maladie de l'enseignante ou l'enseignant, et ce, jusqu'à concurrence de six (6) jours. »

Notez que ces journées seront sans solde si votre banque de congés annuels a été utilisée au complet.

RAPPEL – CAMPAGNE D'INSCRIPTION À L'ESPACE CLIENT SSQ

Du 9 novembre au 4 décembre 2020, toutes les personnes adhérentes devront soumettre leur choix pour le nouveau régime d'assurance Alter ego grâce à l'Espace client. C'est pourquoi il est important que les personnes adhérentes aient activé leur Espace client avant la période d'adhésion si ce n'est pas déjà fait. Entre temps, vous pouvez avoir de l'information sur le nouveau régime en vous inscrivant à l'une des séances de formation durant les semaines du 13, 20 et 27 octobre 2020.

Lorsque vient le temps de compléter votre demande au RQAP, vous pouvez faire prolonger ou déplacer la période de référence (pour le calcul de la rémunération) jusqu'à un maximum de 104 semaines, notamment dans l'une des situations suivantes :

- ⦿ un retrait préventif;
- ⦿ prestation du RQAP (grossesse rapprochée);
- ⦿ assurance-emploi;
- ⦿ mise en quarantaine en raison de la Covid-19 ou dans l'impossibilité de travailler en raison de la fermeture des écoles.

En ce qui concerne la mise en quarantaine, même si vous aviez un « petit » contrat, vous pouvez l'invoquer, car vous avez eu une baisse de revenu en étant dans l'incapacité de compléter votre revenu par de la suppléance (article 31.2 du RQAP).

Lorsque vous demandez une révision de votre dossier, le RQAP applique toujours le calcul qui est le plus avantageux pour la mère.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

PRÉSENTATION DE 3 MEMBRES DU CA



Simon Lavoie, vice-président du SES et directeur du secteur des jeunes

Enseignant de français depuis près de 13 ans et toujours en attente d'une permanence, mes implications syndicales ont débuté à l'école Fréchette de L'Anse-St-Jean, en 2016, où j'ai agi à titre de personne déléguée pendant trois ans. En mai 2018, j'ai été élu sur le conseil d'administration du SES en tant que directeur secondaire du secteur La Baie. J'ai été réélu, en 2019, à titre de directeur du secteur des jeunes.

En plus de siéger sur le CA et d'avoir la charge de la vice-présidence du SES, j'ai deux mandats plus spécifiques qui me tiennent à cœur : le comité des jeunes ainsi que le comité central de santé et de sécurité au travail.

Audrey Charbonneau, directrice du préscolaire-primaire

Depuis presque un an, je siège sur le conseil d'administration du Syndicat. Je m'implique également dans divers comités au sein du Centre de services scolaire. Étant une enseignante en adaptation scolaire à l'École André-Gagnon dans la classe de l'harmonie depuis 6 ans, je fais partie du comité consultatif des services aux EHDAA ainsi que du comité paritaire EHDAA.



Aussi, je participe à divers comités, dont le conseil d'établissement et le conseil syndical.



Élisabeth Bergeron, directrice du secteur primaire Chicoutimi

Je suis enseignante à l'École Notre-Dame de Laterrière. Plusieurs me connaissent pour mon engagement envers le syndicat et ma présence aux assemblées. Je suis pour la défense des droits et l'autonomie professionnelle. Depuis plusieurs années, je suis impliquée en tant que déléguée en plus de faire partie de plusieurs comités, soit, entre autres, le CRT-Jeunes, les comités EHDAA et de perfectionnement. J'ai déjà aussi siégé sur le comité de finances du SES.

Pour moi, le rôle dans le conseil d'administration est primordial; c'est une voix de plus pour se faire entendre, défendre les intérêts des membres et apporter les préoccupations des collègues surtout en temps de négociation et de pandémie.

Nos actions dans les prochaines semaines seront décisives pour l'avancement de notre profession. Je continue mon travail auprès du Syndicat et au plaisir de vous voir.

AGENDA

- **Assemblée générale**

Mardi, 20 octobre 2020, inscription 18 h, début de la réunion : 18 h 30

En Zoom

*Pour assister et voter lors d'assemblées générales,
vous devez obligatoirement faire partie des membres du SES.
Afin de vérifier si vous l'êtes ou non, communiquez avec nous.*